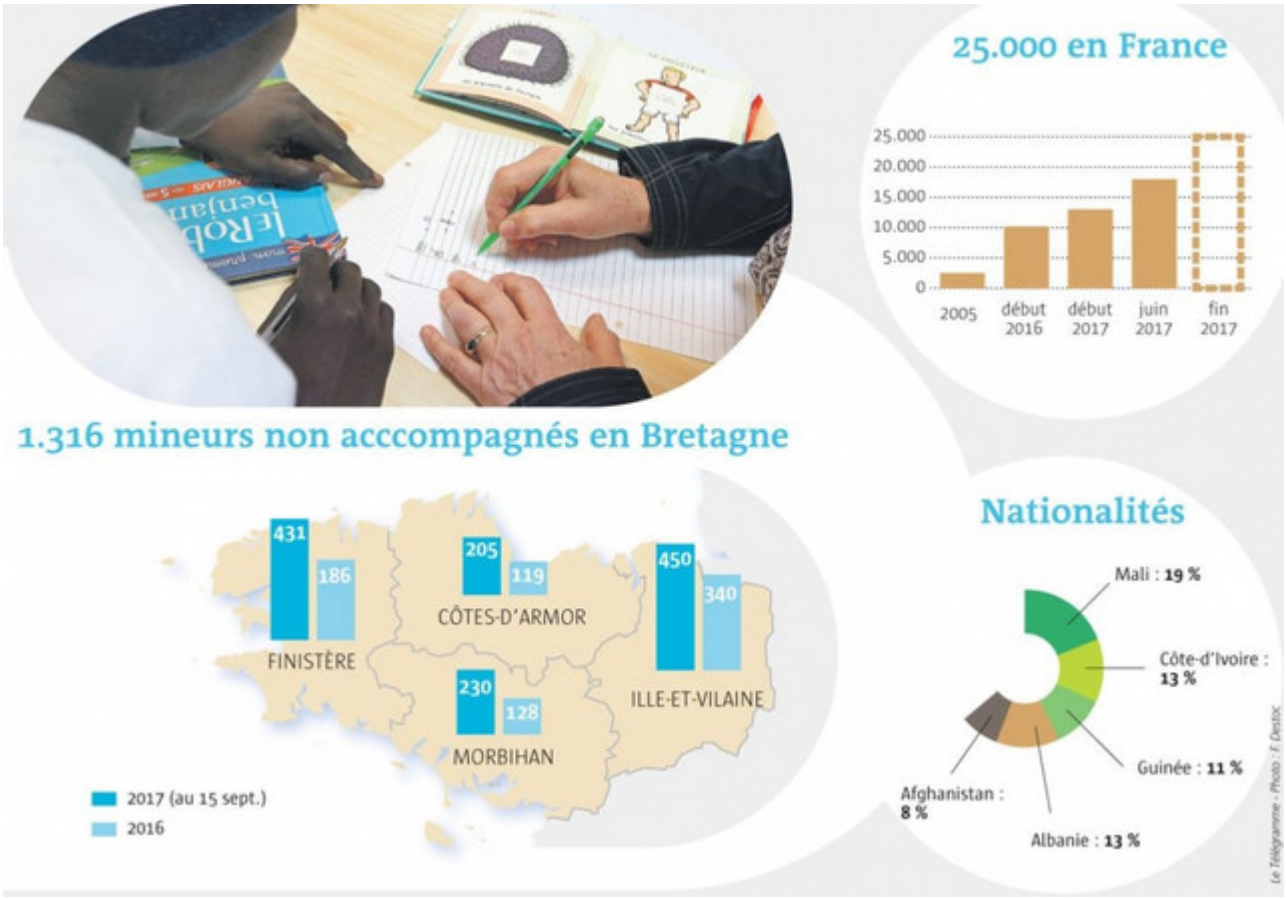
“Mineurs étrangers isolés” : les élus de Bretagne tirent la sonnette d’alarme face à l’afflux de migrants

11/10/2017 à 23h43

Ils n’étaient qu’une poignée, voire une dizaine, dans chaque département breton il y a seulement quelques années. Au 31 août, les quatre conseils départementaux prenaient en charge 1.316 mineurs isolés étrangers («mineurs non accompagnés»). Les élus tirent la sonnette d’alarme.



Les « mineurs non accompagnés » (des mineurs étrangers sans leur famille en France) donnent des sueurs froides aux pouvoirs publics.

« On ne sait pas gérer », confesse un parlementaire breton.

Jamais les Départements, à qui la loi confie la responsabilité administrative de la protection de l'enfance, n'avaient eu à gérer un si grand nombre d'arrivées. En 2010, ils étaient au moins 4.000 pris en charge par les conseils départementaux français. À la fin de cette année, ils devraient être 25.000.

Faux mineurs : jusqu'à trois cas sur quatre ! Une part importante des personnes se présentant comme mineures sont en fait majeures. Être mineur étranger et isolé (sans famille) permet une prise en charge totale et automatique par les Départements. Et un mineur est inexpulsable et peut plus facilement obtenir un titre de séjour à sa majorité.

(…) Le Télégramme